



**TARN-ET-GARONNE  
AMÉNAGEMENT**

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

**COMITE SYNDICAL**

**REUNION DU 3 AVRIL 2023**

**Date d'envoi de la convocation : 27 mars 2023**

L'An deux mille vingt-trois et le 3 du mois d'avril (03.04.2023) à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 27 mars 2023, s'est assemblé en présentiel (salle Gascogne à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

<b>Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix</b>	
<b>Nombre de membres présents : 13 Soit 449 voix</b>	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1 <sup>er</sup> Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente), M. SALOMON Bernard (3 <sup>ème</sup> Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), M. COUSI Vincent (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
<b>Nombre de membres représentés : 5 Soit 202 voix</b>	M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine, Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry, M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY Bernard, M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude, M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel
<b>Nombre de membres absents excusés : 2 Soit 4 voix</b>	M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire)
<b>Quorum : 328 voix</b>	Atteint

## **DELIBERATION N°04/2023-04 CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « MAITRISE DE L'EAU »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 04/2023-02 du Comité syndical, prenant acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 ;

**Vu** la délibération du Comité syndical n° 12-2022/02 portant modification des statuts du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique et actant le changement de nom du syndicat en Tarn-et-Garonne Aménagement ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°82-2023-02-21-0001 du 21 février 2023 portant modification des statuts du syndicat ;

---

Les statuts du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, dans leur nouvelle version adoptée le 6 décembre 2022 par délibération n° 12/2022-02, ont vocation à élargir l'objet du Syndicat afin de lui permettre d'intervenir en matière d'approvisionnement en eau.

Le syndicat exerce désormais en lieu et place de ses membres qui lui en font la demande la partie de la compétence d'approvisionnement en eau telle que définie à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, portant sur la création et la gestion de retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles dans un objectif de permettre une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau.

Cette nouvelle compétence est intégrée aux côtés de la compétence en matière d'aménagement numérique, l'une et l'autre pouvant être exercée « à la carte » par le Syndicat.

Afin de mettre en marche cette nouvelle compétence, Monsieur le Président souligne la nécessité de créer un budget annexe spécifique à la maîtrise de l'eau, destiné à retracer l'ensemble des écritures financières liées à la création et la gestion des retenues individuelles ou semi-collectives de substitution en vue de l'irrigation des terres agricoles.

Il conviendra au moment du vote de ce budget annexe :

- De définir les dépenses, à l'aune des choix des opérations à engager suite à l'examen des dossiers, en coordination avec le Comité de Pilotage sur la Charte Départementale de Sécurisation de l'Accès à la Ressource en Eau
- De qualifier les recettes qui équilibreront ces dépenses.

Ce budget annexe devra suivre la nomenclature comptable M49 développée.

---

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe « Maîtrise de l'Eau » suivant la nomenclature comptable M49 développée ;
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires pour la mise en place de ce budget annexe

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés (567 voix pour, 0 voix contre, 84 abstentions)**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Préfecture  
le 05 AVR. 2023

Fait à Montauban, le 3 avril 2023

Et de la publication le 11 AVR. 2023

La Secrétaire de séance

Le Président

Catherine BOURDONCLE

Jean-Michel BAYLET



**Syndicat Mixte  
Tarn-et-Garonne Aménagement**  
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze  
82013 MONTAUBAN Cedex  
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

## AR Préfecture

### Création d'un budget annexe "Maîtrise de l'Eau"

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20230403-04202304-DE

Numéro d'acte : 04202304

Date de décision : 03/04/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : 04 2023 04 Création d'un budget annexe Maîtrise de l'Eau.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

---

Date d'envoi de l'acte : 05/04/2023 16:26:59

**Date de réception de l'AR : 05/04/2023 16:27:22**